



À tous les membres
de l'UES section locale 800
**TRAVAILLANT DANS L'ENTRETIEN MÉNAGER
(DÉCRET DE LA RÉGION DE MONTRÉAL)**

Avis important

**FORMULAIRE OBLIGATOIRE – RÉGIME COLLECTIF (REER) SSQ GROUPE FINANCIER
MANDATORY FORM FOR YOUR RRSP
FORMULARIO OBLIGATORIO PARA EL RÉGIMEN (REER)**

L'Union des employés et employées de service, section locale 800 désire informer ses membres oeuvrant dans l'entretien ménager que depuis le 1^{er} juin 2009, les employeurs faisant partie de l'Association des entrepreneurs de services d'édifices Québec Inc. versent une contribution REER au Comité paritaire de l'Entretien d'édifices publics de Montréal. Le comité paritaire doit transférer ces contributions dans un REER auprès du Groupe financier SSQ. À cette fin, vous avez reçu ou vous recevrez sou peu un formulaire d'adhésion par la poste à votre nom.

Voici les instructions pour compléter votre formulaire:

- 1) SECTION 2 (Renseignements sur l'adhérent)
NOM (vérifiez l'exactitude du nom indiqué sur votre formulaire)
NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE
DATE DE NAISSANCE
- 2) SECTION 4 **NOM DE VOTRE BÉNÉFICIAIRE OU SUCCESSION AU DÉCÈS.**
- 3) SECTION 6 **VOTRE SIGNATURE ET LA DATE SONT OBLIGATOIRES**
- 4) **RETOURNER LE FORMULAIRE SIGNÉ À L'ADRESSE CI-DESSOUS:**
Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics
6455 rue Jean-Talon Est, bureau 300
Montréal (Québec) H1S 3E8

Si vous ne recevez pas votre formulaire, communiquez sans tarder avec :

Madame Linda Jalbert au : 1-800-461-6640

/mgc 2010-01-29